

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 17 décembre 2014, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 45.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. André Goulet, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Donald Therrien, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,  
M. Christian Noël, directeur général adjoint

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 245-14

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 26 novembre 2014
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
  - 7.1. Conformités
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Suivi – dossier employé
9. Matières résiduelles :
  - 9.1. Amendes Année 2012 - LET
  - 9.2. Jugement Cour supérieure – MRC vs MDDELCC
10. Sécurité incendie :
  - 10.1. Schéma révisé – Avis des municipalités
11. Dossier :
  - 11.1. Piste cyclable- sentier de motoneige
  - 11.2. Planification stratégique
  - 11.3. Pacte rural 2014-2015 – Plan d'action
    - 11.3-A Pacte rural 2014-2015 – Pacte fiscal transitoire 2015-2016
    - 11.3-B Pacte rural 2007-2014 – Répartition de l'enveloppe locale
  - 11.4 Desserte gaz naturel
12. Procès-verbaux :
13. Informations :
  - 13.1. Rapport Fonds culturel
  - 13.2. Rapport d'utilisation Service d'ingénierie
  - 13.3. Projet éolien communautaire
14. Varia :
  1. Caisse Desjardins
  2. CIB – Formulaire Eau potable
  3. Lancement Politique Familles et Aînés
  4. Club social
  5. Remerciements Enercon

Adopté unanimement.

C.M. 246-14

**3. PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 247-14

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2014, au montant de 1, 535,698.19 \$ et celui des recettes pour le mois de novembre 2014, au montant de 256,726.08 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 248-14

**5. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON DE STANDON**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement n°767-2014 modifiant le règlement n°762-2014 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°762-2014 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°767-2014 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denise Dulac,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°767-2014 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 249-14

**6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ SAINT-MALACHIE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement n°531-14 modifiant le règlement n°450-05 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°450-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°531-14 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°531-14 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 250-14

**7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement n°570-14 modifiant le règlement n°409-05 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°570-14 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°570-14 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 251-14

**8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement n°571-14 modifiant le règlement n°409-05 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°571-14 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°571-14 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 252-14

**9. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement n°572-14 modifiant le règlement n°409-05 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°572-14 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Oneil Lemieux,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°572-14 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 253-14

**10. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-617 modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-617 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2014-617 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 254-14

**11. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°322 modifiant le règlement n°59 relatif à la construction dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°59 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°322 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°322 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 255-14

**12. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°328 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°328 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°328 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 256-14

**13. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°329 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°329 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
appuyé par M. Gaétan Labrecque  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°329 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 257-14

**14. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°335 modifiant le règlement n°59 relatif à la construction dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°59 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°335 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°335 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

**15. SERVICES OFFERTS AU CLSC DE BELLECHASSE**

ATTENDU les services offerts au Centre de services de santé de Bellechasse, communément appelé CLSC de Bellechasse, sont sous utilisés;

ATTENDU la multitude de services offerts, tels : prise de sang, service d'aide psychologique, examen de santé, service de radiographie, etc.;

ATTENDU que la plupart des médecins de la MRC réfèrent leurs patients à Lévis pour des radiographies;

ATTENDU toutes les facilités que l'on retrouve au CLSC;

ATTENDU qu'une meilleure utilisation de ces équipement et services serait profitable pour les contribuables;

ATTENDU qu'en cette période de restrictions budgétaires, il serait judicieux d'optimiser les équipements et services existants tout en limitant les déplacements des usagers vers Lévis ou Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

1<sup>o</sup> de demander au ministre de la Santé, Monsieur Gaétan Barrette, de prioriser l'utilisation des services offerts par le CLSC de Bellechasse dans l'effort global de soins de santé pour Bellechasse.

2<sup>o</sup> que ce Conseil demande également à ce que le CLSC devienne le pivot des services en santé pour le territoire de la MRC de Bellechasse et ce afin d'optimiser l'utilisation des services et équipements existants, dont entre autres, le service de radiographie.

3<sup>o</sup> que copie de la présente résolution soit également transmise à Madame Dominique Vien, députée de Bellechasse, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement.



C.M. 259-14

**16. FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE - MAMOT**

ATTENDU que les municipalités ont l'obligation de remplir le formulaire de l'usage de l'eau potable depuis 2011;

ATTENDU que, pour les municipalités de petite taille, cette exigence s'ajoute à celles déjà en place;

ATTENDU que ce formulaire est complexe doit être rempli par un ingénieur spécialisé dans le domaine.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

d'appuyer la municipalité de Buckland relativement à sa demande adressée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire visant à revoir le formulaire de l'usage de l'eau potable pour le rendre plus simple à compléter.

Adopté unanimement.

C.M. 260-14

**17. DOSSIER N<sup>o</sup> 120014290 – COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL**

ATTENDU qu'une rencontre de médiation s'est tenue à la Commission des Normes du travail le 16 décembre 2014 suite à des plaintes déposées par un salarié contre la MRC de Bellechasse en référence avec le dossier numéro 120014290;

ATTENDU qu'une entente de règlement hors cour est intervenue entre le salarié et la MRC de Bellechasse suite à cette rencontre de médiation;

ATTENDU que la direction de la MRC a fait part aux membres du Conseil des détails de cette entente de règlement hors cour lors du huis clos qui a précédé la présente séance ordinaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

1° que soit entérinée l'entente de règlement hors cour en référence au dossier numéro 120014290.

2° que cette entente de règlement hors cour soit conditionnelle à la signature du salarié confirmant son acceptation.

3° d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à agir pour et au nom de la MRC de Bellechasse et à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté unanimement.

C.M. 261-14

**18. AMENDES 2012 – RECOUVREMENT JOURNALIER DES DÉCHETS**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a reçu 2 constats d'infraction du Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant le recouvrement des matières résiduelles pour 2 infractions qui auraient été commises le ou vers le 26 avril 2012 ainsi que le ou vers le 24 octobre 2012 (Constat No : 100400-1114808605, constat No : 100400-1114808597);

ATTENDU que la MRC de Bellechasse entend plaider non coupable à ces 2 infractions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

que la MRC de Bellechasse mandate son procureur, Me Martin Bouffard, pour enregistrer des plaidoyers de non culpabilité aux 2 infractions mentionnées précédemment.

Adopté unanimement.

C.M. 262-14

**19. JUGEMENT COUR SUPÉRIEURE – MRC VS MDDELCC**

ATTENDU que L'Honorable Catherine LaRosa, juge à la Cour Supérieure a ordonné à la Procureur générale du Québec, agissant au nom du MDDELCC, de payer à la MRC de Bellechasse la somme de 353 214.98 \$ dans un jugement rendu le 5 décembre 2014 dans le dossier N° 200-17-017690-132;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a poursuivi le MDDELCC en dommages pour réclamer le coût de la mise en place d'un système de contrôle des odeurs au lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que par ce jugement, la MRC de Bellechasse obtient non seulement le remboursement d'une somme importante mais également la confirmation à l'effet qu'elle n'a pas à assumer l'entière responsabilité de l'utilisation des matériaux alternatifs de recouvrement journalier des déchets étant la cause de l'odeur inhabituelle et nauséabonde de H<sub>2</sub>S au LET en en périphérie de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martin J. Côté,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

de souligner le travail effectué par la direction de la MRC de Bellechasse et par Me Yves Boudreault, avocat, ainsi que la persévérance qu'ils ont démontrée tout au long des étapes ayant conduit au dénouement de ce dossier fort complexe.

Adopté unanimement.

20 h 00 : Arrivée de M. Donald Therrien

**20. SCHÉMA RÉVISÉ – AVIS DES MUNICIPALITÉS**

M. Christian Noël informe les membres du Conseil que 12 municipalités ont transmis à ce jour des résolutions par lesquelles elles ont émis un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en incendie.

N. Noël rappelle que les 8 autres municipalités devront adopter des résolutions lors des séances ordinaires de janvier 2015 conformément à ce qui a été convenu lors de la séance ordinaire du 26 novembre dernier.

**21. PISTE CYCLABLE – SENTIERS DE MOTONEIGE**

M. Christian Noël fait part que les travaux d'aménagement de deux sentiers de motoneige parallèles à la piste cyclable à Armagh et Saint-Nérée se sont terminés le 9 décembre dernier. Ceux-ci ont été réalisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire qui était estimée à 75 000 \$ le 12 novembre dernier.

**22. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Dépôt a été fait de la documentation relative à l'exercice de planification stratégique qui s'est déroulé au cours des mois d'octobre et de novembre derniers.

Ce sujet fera l'objet d'un point important de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2015.

C.M. 263-14

**23. PACTE RURAL 2014-2019 – PLAN D’ACTION 2014-2015**

ATTENDU que la MRC doit produire son plan d’action 2014-2015 dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019 intervenu avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce plan d’action a été complété par M. Guy Boudreau, agent de développement rural, et M. Christian Noël, directeur général adjoint de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

d’entériner le contenu du plan d’action 2014-2015 relatif à la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019 et d’autoriser M. Christian Noël, d.g.a., à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

Adopté unanimement.

**24. PACTE RURAL**

Étant donné que des décisions et des orientations auront à être prises au début de l’année 2015 en lien avec la gestion du Pacte rural et l’utilisation des enveloppes monétaires disponibles, les documents suivants sont déposés aux membres du Conseil afin qu’ils puissent en prendre connaissance et détenir des informations pertinentes au suivi de ce dossier :

- Pacte rural 2014-2015 et Pacte fiscal transitoire 2015-2016;
- Pacte rural 2007-2014 – Répartition de l’enveloppe locale.

C.M. 264-14

**25. GAZ NATUREL**

ATTENDU que la région de Bellechasse réclame l’accès au gaz naturel de Lévis à Saint-Damien;

ATTENDU que la communauté d’affaires et les élus de la région de Bellechasse se sont mobilisés autour du projet porteur qu’est l’arrivée du gaz naturel;

ATTENDU que le projet d’extension du réseau gazier, évalué à 59 M\$, deviendrait un levier extraordinaire pour le développement économique de Bellechasse;

ATTENDU que le coût du projet déposé par Gaz Métro est estimé en fonction d'une réalisation du projet en 2015;

ATTENDU que le projet de desserte est une nécessité qui permettrait la survie économique de la région de Bellechasse;

ATTENDU que Bellechasse a besoin de ce puissant outil de développement économique pour maintenir et attirer les investissements au sein de la région;

ATTENDU que la consommation de gaz naturel grimpe en flèche au Québec en raison de son prix compétitif;

ATTENDU que le gaz naturel permet des économies de près de 40 % pour les commerces, les institutions publiques et les industries;

ATTENDU que le gaz naturel produit 32 % moins d'émissions que le mazout lourd et que son arrivée à Bellechasse aurait un effet positif sur le bilan environnemental de la région;

ATTENDU que l'accès à diverses options énergétiques permet d'accroître la sécurité énergétique d'une région;

ATTENDU qu'une vaste étude économique a confirmé les retombées importantes qu'apporterait l'arrivée du gaz naturel dans la région;

ATTENDU que des centaines d'emplois sont liés à ce projet structurant pour Bellechasse;

ATTENDU que le projet contribuera à une augmentation de la richesse collective de la région de 72,5 M\$;

ATTENDU que le projet gaz naturel Bellechasse procurerait des retombées fiscales de plus de 10 M\$ aux gouvernements;

ATTENDU que plusieurs régions du Québec ont pu compter sur l'aide des gouvernements pour renforcer leur tissu économique régional à l'aide du gaz naturel;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a débloqué 75 M\$ en quelques jours pour peindre un pont qui ne lui appartient pas;

ATTENDU que l'ensemble de la région souffre de l'improvisation du député Steven Blaney dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

1<sup>o</sup> de demander au député et ministre, M. Steven Blaney, d'organiser une rencontre avec le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, ainsi que le ministre du développement économique Canada pour les régions du Québec, M. Denis Lebel.

2<sup>o</sup> de demander au gouvernement du Canada de fournir une orientation claire concernant l'engagement financier envers le projet de desserte en gaz naturel de Bellechasse, et ce, avant le 21 janvier 2015, soit avant la prochaine rencontre du Conseil des maires de Bellechasse.

3<sup>o</sup> de demander au gouvernement du Canada que le financement du projet de gaz naturel Bellechasse soit confirmé avant le déclenchement des élections fédérales 2015.

Adopté unanimement.

**26. RAPPORT FONDS CULTUREL**

À titre d'information, dépôt est fait du rapport résumant les investissements provenant du fonds culturel de l'année 2014.

**27. RAPPORT D'UTILISATION SERVICE D'INGÉNIERIE**

Le sommaire illustrant les heures de travail effectuées en 2013 et 2014 par le Service d'ingénierie de la MRC est déposé.

Pour l'année 2015, l'ingénieur et les 2 techniciens seront davantage disponibles pour les municipalités étant donné qu'ils n'auront pas à consacrer du temps pour les travaux de remise en état de la cycloroute et que le mandat relatif au PIIRL est avancé.

C.M. 265-14

**28. FERMETURE – CENTRE DE SERVICES CAISSE DESJARDINS**

ATTENDU l'annonce de la fermeture de quelques Centres de service du réseau des Caisses Desjardins de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que cette annonce signifie la perte d'un service important pour les municipalités concernées

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

de demander aux 2 Caisses Desjardins de la MRC qui ont annoncé une fermeture de Centres de services dans certaines municipalités de reconsidérer leur décision dans ce dossier.

Adopté unanimement.

C.M. 266-14

**29. CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE**

ATTENDU que M. Claude Lachance, membre du Conseil d'administration de CIB a fait part des excellents résultats de l'entreprise et du nombre de municipalités clientes;

Attendu qu'un chèque au montant de 15 000 \$ a été remis à la MRC à titre de remboursement d'actif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

de féliciter les employés de CIB ainsi que les membres de son conseil d'administration pour le rayonnement de cette entreprise sur le territoire de la MRC de Bellechasse ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci.

Adopté unanimement.

**30. POLITIQUE FAMILLES ET AINÉS DE LA MRC**

Il est convenu que le lancement officiel de la Politique Familles et Aînés de la MRC de Bellechasse se fasse à l'occasion d'un 5 à 7 mercredi le 21 janvier prochain.

C.M. 267-14

**31. REMERCIEMENTS ENERCON**

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

de remercier l'entreprise Enercon, fournisseur des éoliennes dans le projet éolien communautaire de Saint-Philémon, pour leurs dons effectués à deux organismes du milieu soit la Coop de Santé de Bellechasse et le Comité local de développement de Saint-Philémon et ce, suite à la vente de certains produits résiduels émanant de la réalisation du projet éolien.

Adopté unanimement.

C.M. 268-14

**32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,  
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 00

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier